

- **Éléments de contexte**
- **Quelques explications sur le budget**
- **Balance générale CA 2019 et capacité d'autofinancement**
- **Recettes de fonctionnement**
- **Dépenses de fonctionnement**
- **Recettes d'investissement**
- **Prospective dépenses d'investissement**
- **Evolution emprunt**
- **Evolution épargne brute et épargne nette**
- **Ratios financiers de la collectivité**

La croissance française supérieure à la tendance sur les autres pays européens
1,3% attendus en 2019, estimation d'un maintien autour d'1,2% en 2020

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse en 2020 principalement pour le remboursement de la TH

La Dotation Forfaitaire est en légère baisse à l'échelle nationale (pour Millery – **14 %** en 2020)
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) en légère hausse au niveau national (stabilité sur Millery)

Le Fond de Péréquation Inter Communale (FPIC), dont l'objectif est d'assurer une solidarité redistributive entre collectivités, reste au même niveau pour Millery qui est contributrice

La volonté de l'État de maîtriser les dépenses de fonctionnement des Collectivités continue de se poursuivre (première phase de contractualisation auprès des collectivités et EPCI de + de 60 M€ de dépenses de fonctionnement)

Étalement des dernières tranches de ménages exonérés de TH sur 2021 et 2022, **pour une suppression de la TH 2023** (à l'exception de celle sur les logts vacants et résidences secondaires).

Mais dès ce budget 2020 :

- La commune n'a plus de pouvoir de taux et les abattements sont figés aux valeurs de 2019 (taux 2017 pour les 80% des ménages déjà exonérés)
- La revalorisation automatique des bases fiscales par l'Etat (TH + TF) est plafonnée à 0,9% en 2020 (après une augmentation de +2,5% en 2019)
- La compensation sera mise en œuvre à partir de 2021, sur la base des produits fiscaux antérieurs « gelés », par allocation :
 - ✓ Du produit de la taxe foncière départementale;
 - ✓ D'une dotation de compensation (quand la récupération de la TF départementale ne permet pas de couvrir l'intégralité du produit de la TH, ce qui serait le cas pour Millery)

En 2021 et 2022, la taxe d'habitation sera donc un impôt national.

Il est établi du 01/01 au 31/12

Le budget est découpé en deux sections :

Fonctionnement :

Elle regroupe toutes les recettes et dépenses de gestion courante

Charges de personnel, électricité, produits d'entretien, intérêts des emprunts, dotation aux amortissements, subventions aux associations, syndicats ...

Taxes foncières et d'habitation, dotations de l'Etat et de la CCVG, ...

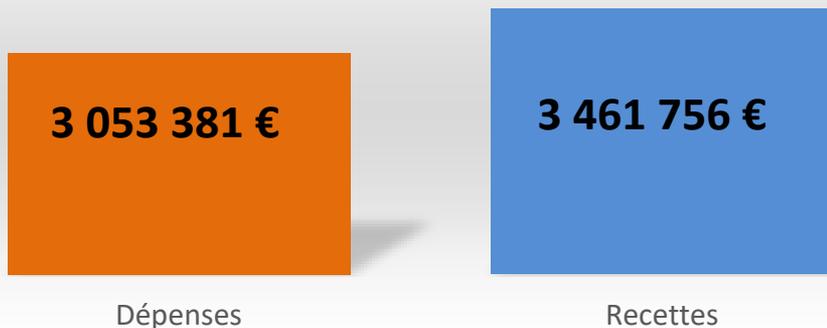
La section fonctionnement doit être équilibrée sans recours à l'emprunt

Investissement :

Etudes, travaux, acquisitions, ...

Recettes issues du fonctionnement, emprunts, remboursement de TVA

Section de fonctionnement



88% de taux de réalisation des dépenses estimées au BP,
99% de taux de réalisation des recettes estimées au BP

Excédent en fonctionnement : 408 375 €
(excédent estimé à 181 714 € dans le BP)

Investissement : 54% de taux de réalisation
Engagement de l'intégralité des marchés de travaux de l'école mais paiement sur deux exercices

Déficit d'investissement : 38 910 €

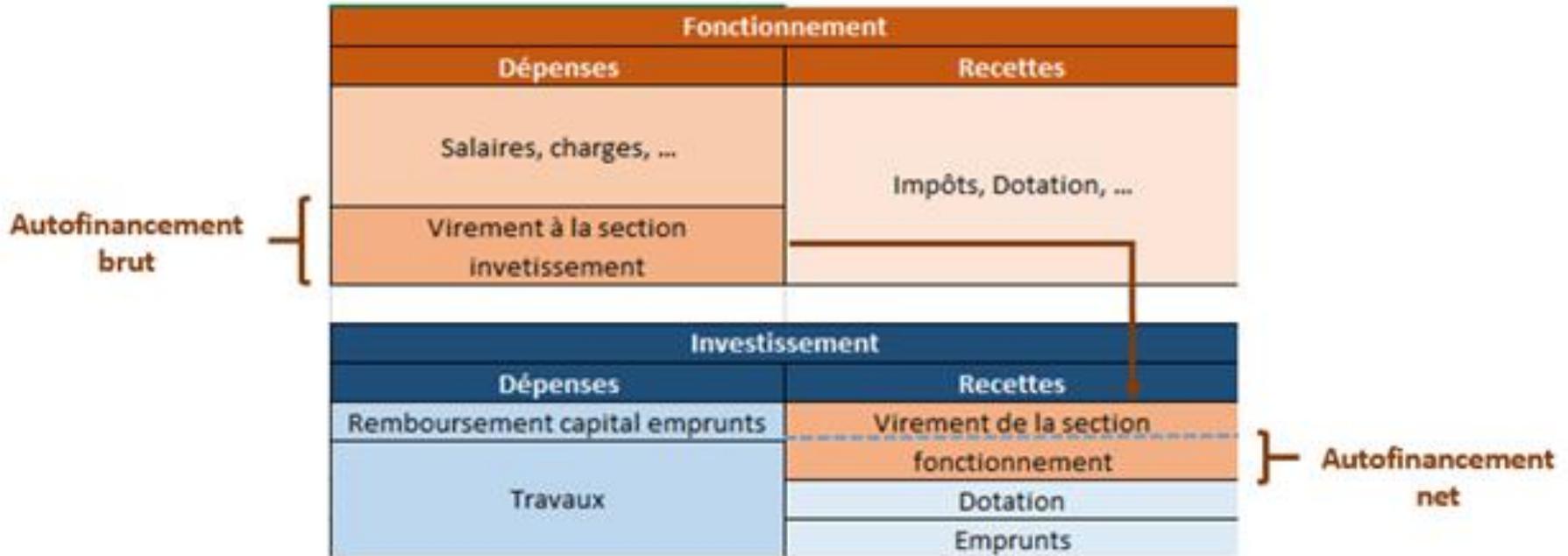
RAR à inscrire pour 2020 : 2 714 466 €

⇒ **Résultat net de l'exercice : 369 464 €**
porté au bénéfice de la section d'investissement 2020

Section d'investissement



Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) 2019



Excédent de fonctionnement	408 375 €
Dotations aux amortissements	143 134 €
Quote part subventions d'investissement	277 €
Capacité d'autofinancement brute	551 786 €

Rappel CAF 2018 : 509 132 €

Chapitres	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement reporté	300 000 €		
Atténuation de charges de personnel	41 442 €	32 483 €	43 552 €
Produit des services	220 703 €	202 763 €	216 000 €
Fiscalité	2 667 474 €	2 784 366 €	2 816 976 €
Dotation et sub. de fonctionnement	437 950 €	402 467 €	379 283 €
Autres produits de gestion courante	19 439 €	17 816 €	15 136 €
Produits exceptionnels	8 477 €	21 583 €	2 500 €
Opérations d'ordre			278 €
RECETTES	3 395 483 €	3 461 479 €	3 473 724 €

Fiscalité : hypothèse intégrant un maintien des mêmes taux

Taxes	2020	Taux moyen de la strate
Habitation	9,71 %	14,20 %
Foncier bâti	13,14 %	19,27 %
Foncier non bâti	65,23 %	52,24 %

- **Atténuations de charges (principalement remboursement sur la rémunération du personnel), la croissance 2020 s'explique par :**
 - Intégration de l'indemnité de participation à l'agence postale communale
1 048 € / mois à compter de septembre 2020
 - Intégration de l'indemnité compensatrice des frais de recensement général de la population (7 960 € de l'INSEE, qui correspond à environ la moitié des frais toutes charges comprises de la vacation des 7 agents recenseurs).
 - Compensation décharges d'activités syndicales d'un agent

- **Produits des services :**
 - la baisse est notable sur 2019, principalement pour des questions d'écritures comptables et de rattachements de dépenses et recettes. Proposition de revenir à une hypothèse plus habituelle en 2020

- **Dotations de l'Etat:**
 - Estimation d'un montant de 119 578 € en 2020 (contre 138 597 € de produit notifié en 2019) soit une baisse sensible de – **14%**
 - Estimation de la dotation de solidarité rurale : 51 000 € (stable par rapport à 2019)

- **Autres produits de gestion courantes :**
 - la baisse s'explique par la fin du bail et de la location de La Poste à partir de septembre 2020

Dépenses fonctionnement



Chapitres	2018	2019	2020
Charges à caractère général	704 620 €	681 158 €	756 164 €
Charges de personnel	1 335 880 €	1 359 018 €	1 435 000 €
Dépenses imprévues de fonct			50 000 €
Loi SRU et FPIC	298 825 €	302 241 €	304 594 €
Virement à la section d'investissement	342 635 €	181 714 €	177 783 €
Autres charges de gestion courante	525 059 €	544 939 €	582 486 €
Charges financières	13 491 €	22 280 €	35 129 €
Charges exceptionnelles		611 €	1 000 €
Amortissement	136 087 €	143 135 €	133 115 €
DEPENSES	3 356 597 €	3 235 095 €	3 475 270 €

Sur les charges à caractère général, les dépenses nouvelles sont :

- Frais de location et de maintenance du DAB pour un montant de 13 680 € sur l'année
- Hausse des frais de prestation propreté urbaine et prestations ponctuelles de ménage, en contrepartie d'une maîtrise des effectifs sur les services techniques,
- Hausse de 10 000 € des frais d'entretien / réparation des bâtiments communaux, en raison des différents travaux indispensables à la maintenance et au vieillissement des équipements
- Dépenses exceptionnelles de réparation des bornes incendie (7 000 €)
- Evolution des frais généraux (eau, énergie, carburant...), d'où l'opportunité, sur les équipements, d'engager différentes opérations de maintenance et réparations (notamment passage en lumières basse consommation)

Perspective de diminution de ces charges à partir de 2021 :

- - **43 000 € p.r à 2020** au titre de la location des bungalows, qui seront retirés au plus tard en mai 2020 (frais de location et frais de retrait inclus)

Sur les atténuations de produits :

305 000 € en 2020 (soit + 1% par rapport à 2019), et se déclinent en deux postes :

- **212 000 €** estimés au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) – évoqué au 4.1.3
- **93 000 €** au titre du prélèvement SRU, qui correspondent aux pénalités pour non-respect des obligations de 25% de logements sociaux. A ce jour, le taux est de 5,5%, avec 99 logements en location. La commune va être évaluée sur son taux de réalisation des objectifs fixés sur la période 2017-2019, lors d'une commission de carence qui doit intervenir en avril 2020.

Sur les charges de gestion courante, les points notables sont :

- Une croissance estimée de la participation auprès des crèches associatives de Millery et de Charly (intégrant une marge d'équilibre qui n'est généralement pas utilisée intégralement au budget réalisé)
- Une évolution de la contribution au CCAS (+ 3 000 €), passant de 6 000 à 9 000 €, afin d'assurer l'équilibre du budget, tout en maintenant le même nombre d'actions et de couvrir les frais généraux liés au logement d'urgence. Cette participation revient au montant apporté jusqu'en 2018.
- A la marge : des évolutions de la contribution aux syndicats (+ 2 000 €)

L'estimation 2020 des charges de personnel est marquée par une progression de + 5,48% par rapport à 2019, en raison de plusieurs facteurs exceptionnels :

- Vacation des 7 agents recenseurs,
- Recrutement d'un agent administratif en renfort pour l'agence postale communale (à partir d'août 2020),
- Période de 4 mois de cumul de deux agents sur le poste de responsable des services techniques (1 mois de tuilage effectif suivi d'une période de solde de congés et de compte épargne temps du responsable actuellement en place)
- Renfort ponctuel de 2 congés maladie (dont un congé longue maladie) sur les services administratifs et les services techniques. Dans une logique d'optimisation des charges, les remplacements sont réalisés sur des amplitudes ou des périodes moindres que les durées des arrêts (remplacement à 50% d'un agent administratif à 90%, non-remplacement sur l'intégralité de la période d'arrêt sur les services techniques...), ce qui reporte la charge au sein des équipes.
- Première phase de mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (part « engagement et manière de servir » du régime indemnitaire)
- Poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires fixées par l'Etat dans le cadre du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations »
- A cela s'ajoute le phénomène traditionnel de « glissement vieillissement technicité (GVT) », lié à l'ancienneté et l'évolution naturelle dans les différents cadres d'emploi, qui se situe entre 1 et 1,5% par an.

Libellé	Proposé 2020
Excédent d'investissement	- €
Virement de la section fonctionnement	177 783 €
Amortissements	133 115 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	408 375 €
FCTVA	477 243 €
TA	70 000 €
Subvention d'inv.	914 127 €
Emprunt	1 200 000 €
Opérations d'ordre	59 711 €
TOTAL	3 440 353 €

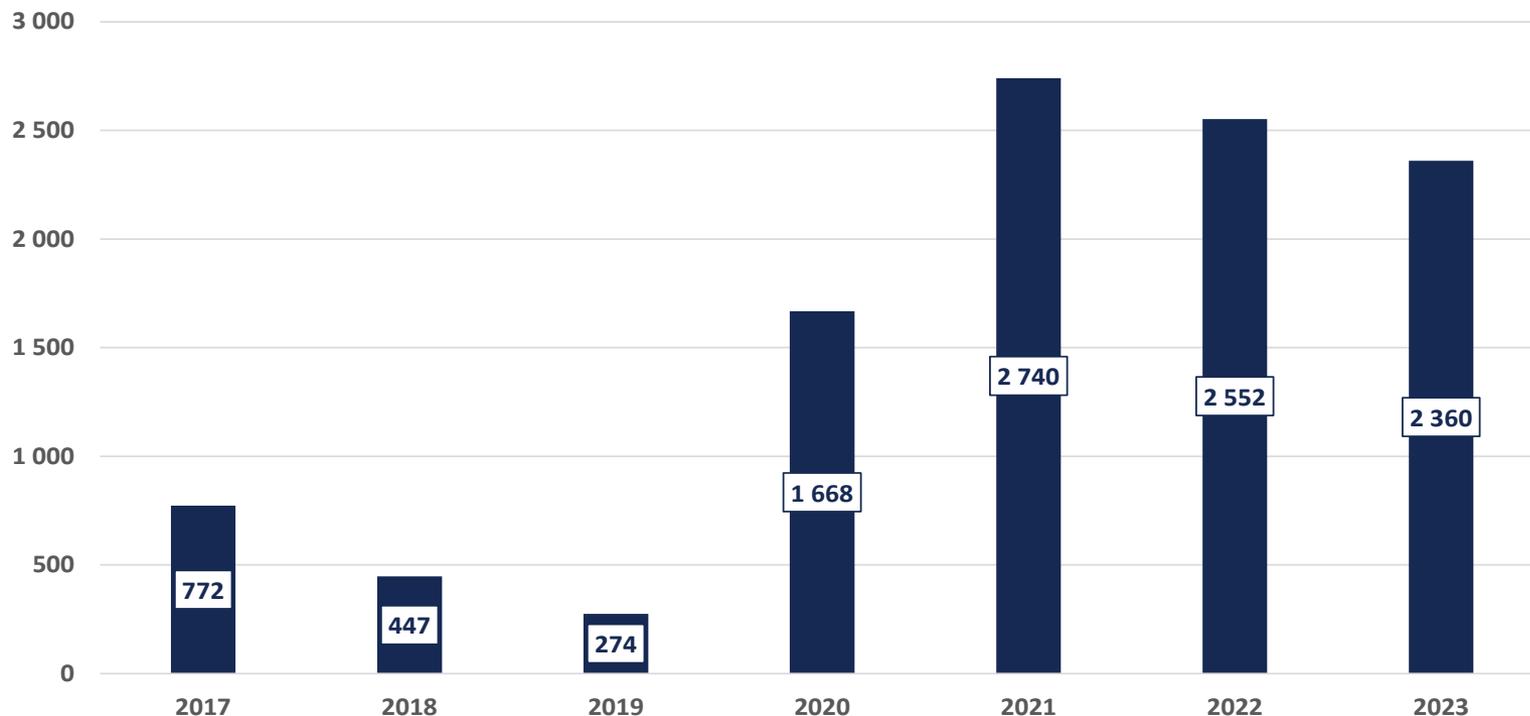
Libellé	Restes à réaliser	Nouvelles opérations	Total
Acquisitions	57 040,80	109 504,00	166 544,80
Travaux	2 521 175,77	440 702,00	2 961 877,77
Etudes	36 249,80		36 249,80
Dépenses imprévues		50 000,00	50 000,00
TOTAL	2 614 466,37	600 206,00	3 214 672,37

Parmi les dépenses notables, sont à identifier :

- Les crédits nouveaux au titre des travaux de l'ilot du Sentier : **198 000 € TTC** (intègre marge pour aléa de 3% sur le montant des marchés, les révisions annuelles des prix sur l'indice BTP et frais de travaux de raccordement divers – Gaz, électricité..., remise en état des sanitaires parc Bourchanin).
- A cette enveloppe travaux, s'ajoute l'équipement (mobilier de la salle partagée, équipement de ménage) et l'installation des cylindres électroniques (sur le modèle de ceux qui équipent la salle polyvalente et la salle des fêtes), pour un montant total estimé à **70 000 € env.**
- **120 000 €** liés à la première tranche de participation au projet de nouvelle caserne des pompiers,
- **40 000 €** au titre de la dernière tranche de mise en conformité de l'éclairage public,
- **36 000 €** de crédits complémentaires pour les travaux de réfection de l'accueil, en vue d'intégrer l'agence postale communale (remboursement pour partie par La Poste)
- **15 000 €** pour la rénovation de l'édicule (chapelle) du saint Sépulcre (subventions possible de la DRAC)
- **5 000 €** pour la dernière tranche des illuminations de fin d'année.

A cela s'ajoute le remboursement du capital de la dette (pour **128 785 €**) et des écritures d'ordres.

Encours de dette de la commune (en K€)

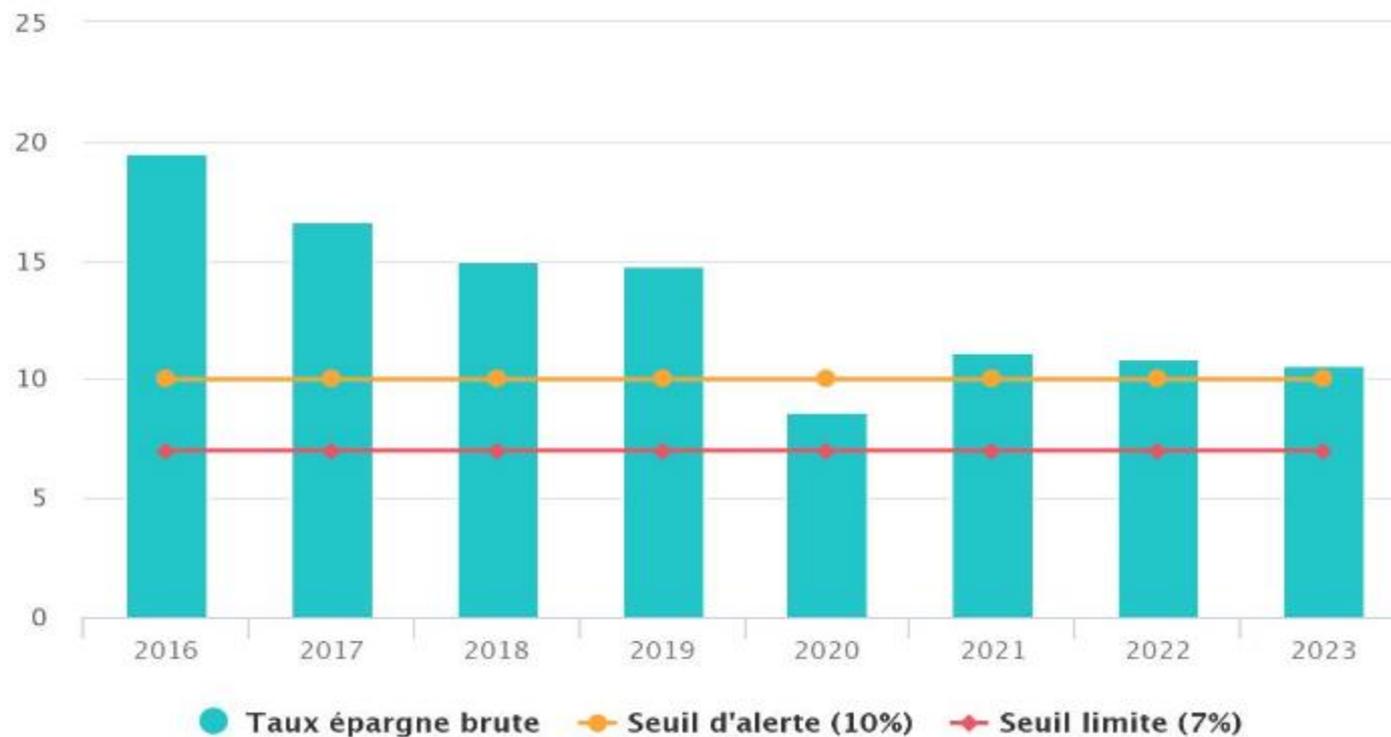


Dette au 01/01/2020 : 1 668 368 €
La prospective intègre l'emprunt de 1,2M€
Dette estimée 2 739 583 € au 01/01/2021

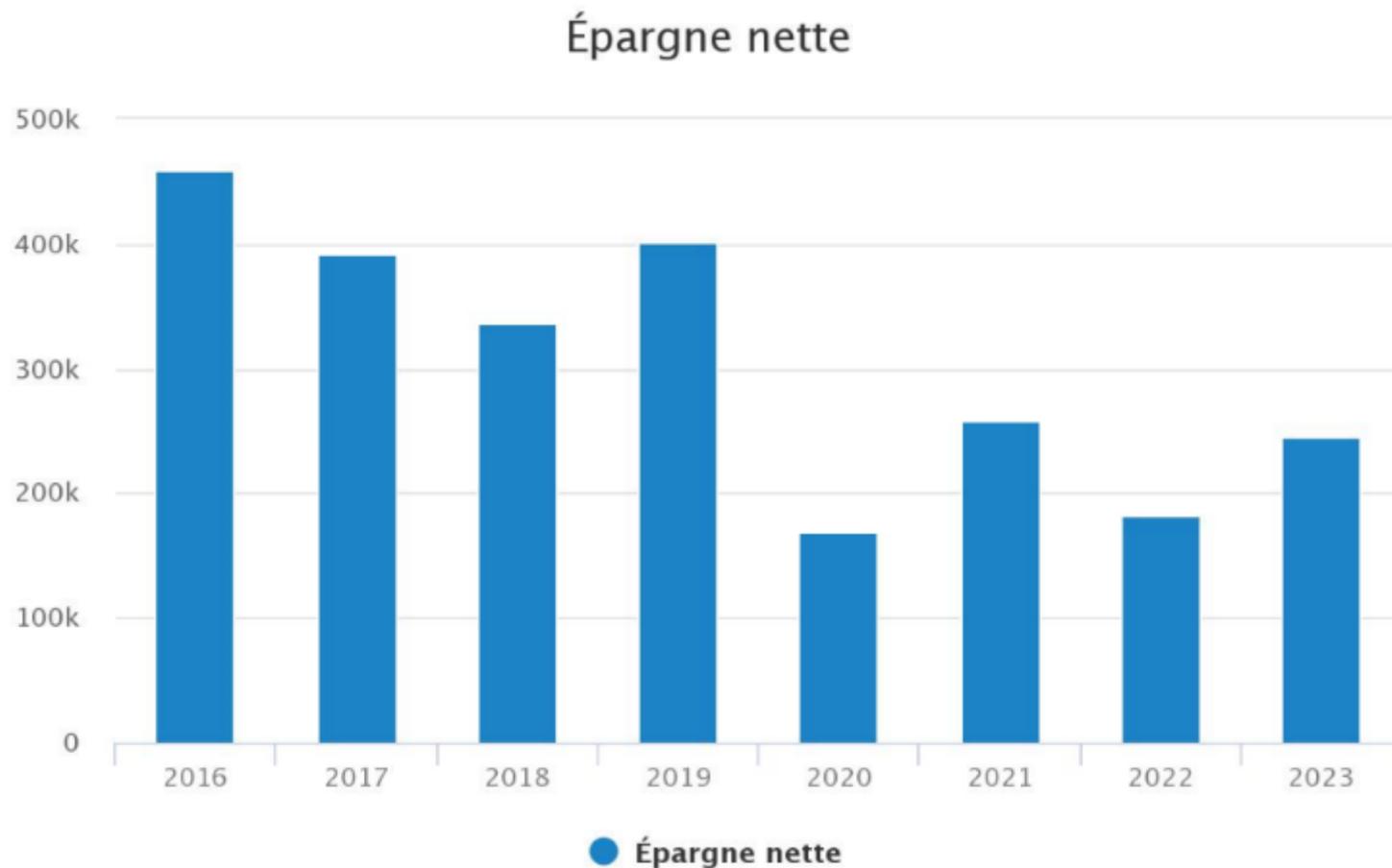
Dette prévue fin 2020 : 620 € / habitant
Moyenne des communes* : 795€ / habitant

* entre 3500 et 5000 habitants en 2019

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Taux épargne brute = $\text{Epargne} / \text{recettes réelles de fonctionnement}$



Épargne nette = épargne brute - emprunts

Année	2018	2019	Hyp. 2020	Moy. strate
DRF € / hab.	650,96	658,13	714,37	839
Fiscalité directe € / hab.	338,2	345,89	351,72	464
RRF € / hab.	768,04	777,71	782,23	1020
Dette / hab.	62,19	377,29	01/2020 : 378,8 01/2021 : 620	795
Dépenses de personnel / DRF	46,42 %	46,7 %	45,5 %	52,3
Encours de la dette /RRF	8,1 %	48,51 %	01/2020 : 48,31 % 01/2021 : 78,86 %	77,9